

**Courriel de la Métropole du Grand Paris en date du 27/10/2022 à 13:56 dans le cadre de la contribution des membres du CRHH au SRHH**

Madame, Monsieur,

Par mail en date du 29 septembre dernier vous avez souhaité appeler la contribution des membres du CRHH au diagnostic du SRHH. Vous trouverez ci-joint la contribution de la Métropole du Grand Paris.

« La Métropole a exprimé le souhait d'être associée à la révision du SRHH dans la phase préparatoire à l'élaboration du diagnostic du SRHH en réponse à sa sollicitation par le CRHH.

Paul MOURIER, DGS de la Métropole, et Denis CAHENZLI, Vice-président délégué à la stratégie métropolitaine de l'habitat, ont répondu au questionnaire sur l'évaluation du SRHH et se sont proposés pour être interrogés par l'Institut Paris Région. Denis CAHENZLI a également participé au groupe de travail ad hoc créé dans le cadre de la révision du SRHH.

Les services de la Métropole ont renseigné un questionnaire proposé par le cabinet EY, missionné par la DRIHL et la Région Ile-de-France au titre de l'évaluation du SRHH, et ont participé à un entretien avec EY à laquelle était associé un prestataire, ancien élu local.

Dans ce contexte, je me permets de réitérer la demande de la Métropole d'être associée à la révision du SRHH, notamment sur les enjeux de réévaluation des objectifs de production de logements tout comme de leur territorialisation.

La Métropole a relancé l'élaboration du PMHH, qui comprend l'actualisation du diagnostic et un premier travail de définition d'objectifs qui pourront faire l'objet d'une nouvelle concertation avec les communes et les EPT sur la base des objectifs notifiés dans le porter à connaissance de l'Etat sur le PMHH en 2017 et inscrit dans le SCoT métropolitain arrêté le 24 janvier 2022.

L'ensemble de ces éléments, une fois validés par la Direction générale et les élus de la Métropole, devraient faire l'objet d'échanges avec les services de la DRIHL en charge du SRHH.

En ce qui concerne l'élaboration du diagnostic du SRHH, il nous semble qu'elle présente l'opportunité de renforcer la fonction d'observation des besoins en matière d'hébergement d'urgence et de logement d'insertion.

Plusieurs outils et actions permettent actuellement de quantifier les besoins en matière de places d'hébergement et de logements relais :

- Le socle des données relatives aux places d'hébergement diffusé par la DRIHL donne à voir l'ensemble de l'offre disponible au sein des différentes catégories d'hébergement

- Les données collectées par les SIAO, permettent d’appréhender la pression sur le dispositif du 115 et sa capacité à répondre aux besoins exprimés
- Les actions de décompte ponctuel initiés par la Ville de Paris (Nuit de la Solidarité depuis 2018), l’OFPRUH (Nuit des Maraudeurs, à l’échelle francilienne) et la Métropole (extension métropolitaine de la Nuit parisienne depuis 2022) fournissent des données complémentaires sur le nombre des personnes sans abri et leurs besoins.

Le diagnostic du SRHH pourrait compléter ces données par une enquête auprès des publics hébergés, en lien avec les gestionnaires des structures d’hébergement d’urgence et de logement d’insertion, afin d’améliorer la connaissance des profils des personnes hébergées, leurs parcours résidentiels ainsi que leurs besoins en matière de logement et d’accompagnement social. Cette enquête pourrait être complétée par une analyse des demandes de logement social émanant des personnes hébergées.

Ce travail pourrait être enfin l’occasion d’engager avec l’ensemble des acteurs concernés une réflexion sur les pistes d’amélioration, de coordination et de structuration du dispositif d’observation des phénomènes de sans-abrisme (voire des situations de mal logement au sens plus large) aux différentes échelles territoriales. »

Souhaitant que ces éléments soient utiles dans la réflexion stratégique dans le cadre du SRHH.